RSA ET EMPLOI

Mon fils a 19 ans. S'il travaille pendant les vacances, vais-je perdre nos droits au RSA ?

Publié le : 09 octobre 2020

NON.
Même s'il travaille à temps plein pendant 2 mois, il serait temporairement "exclu" du mode calcul de vos droits au RSA. S'il travaille moins, votre foyer percevra de la prime d'activité.

Par contre, s'il a l'opportunité également, de travailler tous les week-ends, dans l'entrepôt d'un drive ou comme agent de caisse par exemple, il sera probablement financièrement plus intéressant pour vous tous, qu'il demande à bénéficier de la Prime d'activité en son seul nom. Vous aurez alors chacun votre propre numéro CAF/MSA.
La Prime d'activité est accessible dès 18 ans. Pour plus de renseignements sur la
prime d'activité
, consulter les fiches descriptives nationales de
service-public.fr

Vous pouvez réaliser des simulations de votre situation sur le site
mesdroitssociaux.gouv.fr
ou contacter nos services départementaux pour plus de renseignements au 03.29.45.76.53. par
le formulaire de contact
(choix Insertion)

LE DÉPARTEMENT meuse

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55